

2024-10-25

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Infographies](#)

[NBB.Stat](#)

[Information générale](#)

Les ménages belges se sont détournés des fonds mixtes belges au cours du deuxième trimestre de 2024.

- Les ménages belges ont effectué des ventes nettes de parts de fonds avec une politique d'investissement mixte pour un montant total de 1,7 milliards d'euros alors qu'ils ont réalisé des achats nets de parts de fonds spécialisés dans un seul type d'investissements pour un montant total identique.
- À la fin de ce second trimestre de 2024, le montant total des parts émises par les fonds d'investissement belges s'élevait à 249,1 milliards d'euros, en hausse de 4,4 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent, en raison essentiellement d'effets de valorisation positifs (+3,8 milliards d'euros).

Évolution de l'encours des parts émises par les fonds d'investissement

À la fin du deuxième trimestre de 2024, le montant total des parts émises par les fonds belges s'élevait à 249,1 milliards d'euros, contre 244,7 milliards le trimestre précédent. Cette évolution est due à des effets de valorisation positifs au niveau des fonds mixtes et des fonds d'actions (respectivement +2,4 et +2,1 milliards d'euros pour un total de +3,8 milliards d'euros pour l'ensemble des fonds), alors que les achats nets de parts s'élevaient à +0,6 milliard d'euros.

Comme lors du trimestre précédent, les transactions les plus importantes se retrouvent dans les fonds obligataires (+1,2 milliards d'euros) et les fonds d'actions (+0,7 milliard d'euros). Les fonds indiciels à capital garanti et les fonds d'épargne-pension ont eux aussi enregistré des achats nets de parts (respectivement +0,3 et +0,2 milliard d'euros). Cependant, les fonds mixtes ont à nouveau connu des ventes nettes de parts mais beaucoup plus importantes au cours de ce deuxième trimestre (-1,8 milliards d'euros contre -0,1 milliard d'euros le trimestre précédent). Ces ventes ont été réalisées essentiellement par les ménages belges (-1,7 milliards d'euros, voir tableau 2).

ÉVOLUTION DU PASSIF FINANCIER DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF NON MONÉTAIRES DE DROIT BELGE

(milliards d'euros)

	Passif financier au 31 mars 2024	Transactions financières au cours du 2 ^{ème} trimestre 2024	Autres flux ¹ au cours du 2 ^{ème} trimestre 2024	Passif financier au 30 juin 2024
Parts de fonds				
Fonds obligataires	23,5	1,2	-0,3	24,4
Fonds d'actions	89,9	0,7	2,1	92,7
Fonds indiciels à capital garanti	3,0	0,3	-0,2	3,1
Fonds d'épargne-pension	25,8	0,2	-0,2	25,8
Fonds mixtes	102,4	-1,8	2,4	103,1
Total parts de fonds	244,7	0,6	3,8	249,1
Autres passifs ²	2,7	0,2	0,0	2,9
Total passif financier	247,4	0,8	3,8	252,0

Source : BNB.

1 Les autres flux comprennent les variations de prix et de cours de change. Ils peuvent aussi inclure des éléments ponctuels comme des reclassements d'opérations vis-à-vis d'autres secteurs.

2 Se composent des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, essentiellement les crédits, les produits dérivés et les autres comptes à recevoir/à payer

Évolution des détentions des parts d'OPC belges par les ménages belges

À la fin du deuxième trimestre de 2024, les ménages belges détenaient des parts émises par les fonds belges pour un montant de 136,8 milliards d'euros, soit une hausse de 1,6 milliards d'euros par rapport à la fin du trimestre précédent en raison uniquement d'effets de valorisation positifs.

Au cours de ce deuxième trimestre, les ménages belges ont effectué des achats nets de parts de fonds d'actions (+0,9 milliard d'euros), de fonds indiciels à capital garanti (+0,3 milliard d'euros), de fonds d'épargne-pension (+0,3 milliard d'euros) et de fonds obligataires (+0,2 milliard d'euros). Mais ces achats ont été intégralement compensés par des ventes nettes de parts de fonds mixtes (-1,7 milliards d'euros).

Si l'on considère l'ensemble des fonds (fonds belges + fonds étrangers), les ménages détenaient un montant de 281 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre de 2024. Au total, ils ont effectué des ventes nettes de parts pour un montant de 2,6 milliards d'euros alors que les effets de valorisation étaient positifs (+3,3 milliards d'euros).

ÉVOLUTION DES DÉTENTIONS DE PARTS D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF NON MONÉTAIRES DE DROIT BELGE PAR LES MÉNAGES BELGES

(milliards d'euros)

	Encours financier au 31 mars 2024	Transactions financières au cours du 2 ^{ème} trimestre 2024	Autres flux ¹ au cours du 2 ^{ème} trimestre 2024	Encours financier au 30 juin 2024
Parts de fonds				
Fonds obligataires	4,6	0,2	-0,6	4,2
Fonds d'actions	29,7	0,9	0,5	31,1
Fonds indiciels à capital garanti	2,3	0,3	-0,2	2,4
Fonds d'épargne-pension	25,2	0,3	-0,4	25,1
Fonds mixtes	73,4	-1,7	2,3	74,0
Total	135,2	0,0	1,6	136,8
<i>Pour info : Total des parts détenues (fonds belges + fonds étrangers)</i>	280,3	-2,6	3,3	281,0

Source : BNB.

1 Les autres flux comprennent les variations de prix et de cours de change. Ils peuvent aussi inclure des éléments ponctuels comme des reclassements d'opérations vis-à-vis d'autres secteurs.